

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe

28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : mairie.manou@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le 12 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 07 septembre 2023 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil. Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Mathieu SAULNIER, Stéphane CLOT, Lucie TREMIER, Jean-Louis PILFERT, Michèle PEIGNIER, Philippe ROULLEAU
formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Samuel PILATE

Absent(es) : Gérard LEGOUT, Christophe DESACHY, Elisa MELLECC, Marija MILUTINOVIC

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 04 juillet 2023

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

23-09-01 AVENANT MARCHE TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme le Maire expose :

Les entreprises SADE et CHARLES TRAVAUX, cotitulaires du marché de création du réseau public d'assainissement collectif, ont décidé entre elles de modifier la répartition du montant du marché. Le montant initial du marché s'élève à 1.436.434,12 € HT soit 1.723.720,94 € TTC. Ce montant était initialement réparti à hauteur de 50% entre ces deux entreprises. Celles-ci souhaitent désormais la répartition suivante :

Société SADE : 903.217,39 HT soit 1.083.861,22 € TTC
Société CHARLES TRAVAUX : 533.216,73 € HT soit 639.860,08 € TTC

Il est demandé au conseil d'accepter cette nouvelle répartition qui ne changera pas le montant à la charge de la commune.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, accepte la nouvelle répartition, entre les deux cotraitants du marché de création du réseau d'assainissement collectif telle qu'elle est présentée ci-dessus et autorisent Mme le Maire à signer l'avenant correspondant.

23-09-02 DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Mme le Maire expose :

Il a été insuffisamment budgété, concernant le budget assainissement 2023, le montant des frais bancaires générés par la souscription des emprunts.
Il y a donc lieu de procéder à la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement :
Article 627 + 1000 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, accepte la modification budgétaire exposée ci-dessus.

23-09-03 PHASE 2 RESTRUCTURATION DU CIMETIERE

Mme le Maire expose :

Le cabinet ELABOR, sollicité pour nous appuyer dans le cadre du projet de restructuration du cimetière communal, a terminé la phase de diagnostic.

Il convient maintenant de mettre en place la procédure de reprise des sépultures.

Le devis établi par ELABOR pour la reprise des tombes en terrain commun et des tombes en état visuel d'abandon s'élève à 13795 € HT, soit 16554 € TTC.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Etude et conseil	13795.00 € HT
FDI 30%	4138.50 €
Autofinancement	9656.50 € HT

Les crédits suffisants figurent au budget commune 2023.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le lancement de la phase de procédure de reprise des sépultures et son plan de financement exposé ci-dessus, et autorise Mme le Maire à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux.

23-09-04 Convention ATD assainissement

Mme le Maire expose :

Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), émanation du département, propose la mise en place d'une convention entre la commune et leurs services afin que la commune puisse bénéficier de prestations de soutien et de conseil dans le cadre de l'exploitation du futur réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration.

Pour l'instant, cette mission est gratuite car la cotisation prévue est prise en charge par le Département.

Il est proposé au conseil de faire souscrire la commune à ce service.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le principe de la souscription par la commune au service exposé ci-dessus et donne toute latitude à Mme le Maire pour signer ou non la convention correspondante.

23-09-05 RPQS EAU 2022

Mme le Maire expose :

Il convient chaque année de faire approuver le Rapport sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable, élaboré par notre délégataire SUEZ.

Mme le Maire passe la parole à Mathieu SAULNIER, adjoint, qui présente les principales données 2022 relatives au service de distribution de l'eau potable.

Jean-Louis PILFERT demande s'il serait possible de se procurer auprès de SUEZ la consommation actuelle en eau des futurs abonnés au réseau d'assainissement collectif. Ceci permettrait d'affiner le futur budget de fonctionnement de ce service.

Mme le Maire précise que cette demande sera faite.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le RPQS 2022 élaboré par l'entreprise SUEZ.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Loi d'accélération de la transition énergétique :

Mme le Maire informe le conseil que la commune a récemment été sollicitée par les services de l'Etat afin d'étudier les perspectives d'implantation d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques, de méthaniseur, sur notre territoire. Il convient de s'appuyer notamment sur les plans perspectives qui nous ont été communiqués. Mme le Maire insiste sur le caractère important du travail préparatoire à effectuer au niveau communal et intercommunal et souhaite la constitution rapide d'un groupe de travail au sein du conseil sur ce dossier. Un courriel sera adressé à tous les conseillers pour les solliciter.

2) Stéphane CLOT évoque l'absence d'éclairage nocturne chemin de la Mission. Mme le Maire sollicitera un devis auprès de Territoires d'énergie.

3) Jean-Louis PILFERT évoque la récente publication par l'INSEE des données du dernier recensement de la population de la commune. Mme le Maire diffusera par mail ces informations auprès des membres du conseil.

4) Travaux d'assainissement : les travaux suivent leur cours. Le réseau en domaine public devrait être achevé

5) L'entreprise SUEZ nous avise d'une augmentation de ses tarifs à partir du 1^{er} septembre 2023, répercussion de l'inflation. Il conviendra d'en tenir compte lors du conseil qui fixera le tarif de l'eau.

6) Mme le Maire a communiqué au conseil le courrier de Mme Fanny Chrétien mettant en cause la commune dans le différent qui l'oppose à sa voisine Mme Durantel en matière d'urbanisme. Mme le Maire tiendra le conseil informé des suites de cette affaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

Le Maire, Stéphanie COUTEL

Jean-Louis PILFERT

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU

Gérard LEGOUT
(absent)

Michèle PEIGNIER

Samuel PILATE
(absent)

Lucie TREMIER

Stéphane CLOT

Marija MILUTINOVIC
(absente)

Elisa MELLE
(absente)

Christophe DESACHY
(absent)